

no 1218/

(1) homme d'arme a cheval
ne ce troise

62

NOUS soussignés certifions que Monsieur J. B. Jeanson ^{emigré et francain} ~~homme d'arme a cheval~~ né a ~~Bruxelles~~ ^{provincie de Champagne} Officier émigré Français, présenté par MM. De Martigny ~~et~~ ^{Jammou} s'est suffisamment qualifié pour obtenir l'Admission de résidence dans la Ville & Pays de Liege, conformément à l'Edit de SON ALTESSE CELSISSIME Monseigneur le Prince-Evêque de Liege, du 26 Août 1793.

Mr. Jeanson est logé dans la rue de ~~Justapanden~~ ^{Justapanden} quartier de ~~chez M^r Deman~~ ^{chez M^r Jouvaux} Craiteux Enseigne ~~sa lieu de corps~~ N°.

(Il est obligé, s'il changeoit de logement, ou s'il partoit, de venir l'annoncer.)

A Liege, le 14 du mois de Septembre 1793.

Polson
M^r Mayor ou J^rante

M^r Delahaj
Le Cheu Du barlay

Jean Baptiste Jeanon